



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2023-43**

**Objet :**

**Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) pour l'année scolaire 2023-2024**

Date de la convocation : 15/06/2023  
 Nombre de conseillers en exercice : 18  
 Nombre de présents : 12  
 Nombre de votants : 18

Votes	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

**L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.**

**Étaient présents** BARRAL Thibaut, BOURBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, MARY Julien, OULLIE Laurent, ORTUNO Thierry, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny,

**Étaient absents excusés** : ALVERGNE Brice donne pouvoir à CUTANDA Josette, BONIOL Karine donne pouvoir à LAFON Alain, BONNET Cendrine donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise, CORIA Mathieu donne pouvoir à PARRA Christophe, MANDON Éric donne pouvoir à MARY Julien, REKKAB Claude donne pouvoir à CLAVEL Inès

L'ENT-Ecole s'inscrit dans le programme des ENT de l'Education nationale et permet d'offrir sur l'ensemble du territoire de la région académique un ENT qui propose un environnement de confiance cohérent (dans la continuité de l'ENT second degré unique déployé pour tous les lycées et la quasi-totalité des collèges de la région académique), une formation uniforme des personnels enseignants des écoles publiques, une mutualisation des ressources pédagogiques et une assistance optimisée.

La solution applicative offre à chaque usager (enseignant, élève, directeur, parent, personnel de la collectivité) un accès simple, dédié et sécurisé aux services dont il a besoin : des services de communication et de collaboration, des services informationnels et documentaires, des services d'accompagnement de la vie de l'élève, des services de production pédagogique et éducative ainsi que des services utilitaires de stockage et de gestion notamment. Les usagers bénéficient à travers un service web, d'un accès authentifié et de services spécifiques selon leur profil. L'ENT-Ecole est notamment interconnectée au Gestionnaire d'Accès aux Ressources (GAR) qui permet un accès sécurisé à des ressources numériques externes à l'ENT-Ecole.

La participation financière de la collectivité a pour seul but de couvrir une part des dépenses engagées par la région académique pour la mise à disposition du logiciel, l'assistance, et l'accompagnement des utilisateurs. La participation des collectivités est fixée à 45 € TTC par école et par an.

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'école élémentaire pourra utiliser cet outil dès la rentrée scolaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- APPROUVE :** le projet de convention de mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) pour l'année scolaire 2023-2024
- AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférent, permettant sa mise en œuvre
- INSCRIT :** la participation au budget principal de la commune

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*

Fait et délibéré, séance du 22 juin 2023  
Le Maire  
Thibaut BARRAL

